

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

5/03 du 16/01/85
DECRET N° _____/MTERFPPS.DGTFP.DFP/

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PU-
BLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Portant intégration et nomination de
Monsieur KOUÏBA Cyprien dans les ca-
dres de la catégorie A, hiérarchie I
des Services Sociaux (Enseignement).

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE
LA FONCTION PUBLIQUE

-----oOo-----
LE PREMIER MINISTRE,

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.84 portant modification
de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/304/MT-DGT du 30.9.1967 modifiant
le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire,
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et
21 du décret n° 64/185 du 22.5.1964 ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.
2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la no-
mination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;
(/u le décret n° 81/63/FP-BE du 26.3.1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses
articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 règlementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règlemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de
carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984 portant nomination
du Premier Ministre ;
(/u le décret n° 84/856 du 13.8.1984 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 84/860 du 20.8.1984 portant organisa-
tion des intérieurs des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 84/860 du 20.8.1984 portant organisa-
tion des intérieurs des Membres du Gouvernement ;
publique Populaire du Congo et l'U.R.S.S. ;
(/u la lettre n° 1865/MEN/DGEOC/DOB du 12.6.1984 du Di-
recteur de l'Orientation et des Bourses, transmettant le dossier
de candidature de l'intéressé ;

D.G.B.

D.C.F.

DECRETE :

.../...

48
00

ARTICLE 1ER : En application des dispositions combinées du décret n° 67/304 du 30.9.1967 et du Protocole d'accord du 5.8.1970 susvisés, Monsieur KOUNBA Cyprien, né le 8 Août 1954 à Nzédé(Divenié), titulaire du Diplôme de l'Université de l'Amitié des Peuples LUMUMBA (U.R.S.S.), Spécialité : Histoire, est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Enseignement Secondaire et Supérieur.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, à la rentrée scolaire 1984-1985, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRZZAVILLE, le 16 Janvier 1985

Par le Premier Ministre,

Le ministre de l'Enseignement
~~Secondaire~~ et Supérieur,

Daniel A. B. I. B. I.-

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de
la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre des Finances et
du Budget,

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP/DPP 3
- D.G.B. 3
- D.C.F. 1
- DFP/EST 1
- M.E.S.S. 2
- INTERESSE 1
- DOSSIER 1
- SGCM/SC 2/-